

Service santé au travail
Site Sarraïl - RDC - Bâtiment A
Affaire suivie par :
Christelle BOURDENET
Tél : 03.81.65.49.01
Mél : ce.sante@ac-besancon.fr

Besançon, le 14 novembre 2023

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Cher confrère,

Les personnels enseignants, lorsqu'ils sont confrontés à une altération de leur état de santé, peuvent bénéficier, à titre exceptionnel, d'un **dispositif spécifique à l'éducation nationale**, à savoir un allègement de service, dispositif destiné à récupérer notamment la capacité d'enseigner.

J'attire votre attention sur le fait que **l'allègement de service n'est pas pérenne** et qu'il ne relève pas d'une situation médicale stable, c'est-à-dire d'une maladie qui s'inscrit dans le temps et peu ou non évolutive.

Aussi, c'est dans ce cadre que votre patient(e) vient vous demander un résumé d'observation médicale, qui me sera exclusivement destiné et adressé, au Rectorat, avec la mention "confidentiel - secret médical".

Les antécédents médicaux, l'historique de la pathologie, **les éléments médicaux actualisés**, les incapacités ou les répercussions de l'état de santé de l'intéressé(e) sur sa vie professionnelle et/ou quotidienne sont des informations importantes, d'autant plus que les demandes d'allègement de service ne sont statuées que sur pièces et qu'elles ne font donc pas l'objet d'une consultation.

Après étude du dossier, je formule un avis destiné au service de gestion des personnels pour la mise en place de ce dispositif à la rentrée scolaire de septembre prochain.

Je vous précise que cet avis apporte un éclairage à l'administration qui est **la seule décisionnaire** de l'attribution de ce dispositif.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration et reste à votre disposition pour d'éventuels échanges.

Je vous prie d'agréer, cher confrère, l'expression de mes salutations confraternelles.

Docteur Mathilde VANDEL
Médecin du Travail

